

2017_CT2_480

OBJET : Ressources - Finances - Formalisation des nouvelles modalités de gestion des Fonds de Concours

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_480-AI Date de télétransmission : 05/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources
Finances

■ Séance du 29 novembre 2017

02_1_01

■ Formalisation des nouvelles modalités de gestion des Fonds de Concours

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 14 Décembre 2017

5471

■ Formalisation des nouvelles modalités de gestion des Fonds de Concours

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Communauté du Pays d'Aix a souhaité encourager les investissements structurants sur la totalité de son territoire et soutenir les communes dans la réalisation de ses projets. A cet effet, la Communauté du Pays d'Aix a instauré différents dispositifs cadres d'intervention de fonds de concours, globalisés lorsqu'ils concernent tous les équipements communaux ou incitatifs pour les opérations déclinant une politique communautaire :

- l'extension, la rénovation, l'entretien et la création d'équipements communaux, de réseaux et d'infrastructures culturelles et sportives,
- l'acquisition de véhicules propres comme la rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- la gestion et l'entretien des forêts, le soutien à la production tout autant que la valorisation du bois,
- la réhabilitation du patrimoine,
- la valorisation des infrastructures touristiques,
- la mise en accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics,
- la réalisation de parkings de proximités situés en périphérie des centres-villes,
- aide à la construction de stations d'épuration.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

En 2013 afin de renforcer le schéma de cohérence territoriale, les Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement ont été mis en place. Ils permettent une programmation sur 7 ans des participations de la CPA aux projets d'investissement des 36 communes membres.

Les CCPD devaient se substituer aux dispositifs existants qui devaient progressivement s'éteindre.

Compte tenu des arbitrages budgétaires imposés dans l'État Spécial du Territoire pour l'année 2018, et afin de ne pas pénaliser les projets des communes qui étaient soutenus par ces fonds de concours il est proposé d'intégrer ces projets dans les annexes des contrats pluriannuels de développement.

En outre, il est apparu que la gestion des soldes d'opérations sur les huit lignes budgétaires différenciées des anciens fonds de concours était lourde et pénalisante.

Aussi il est proposé d'assurer la gestion des soldes des opérations énumérées dans le présent rapport dans le cadre de l'autorisation de programme allouée aux CCPD et reporter dans les annexes des contrats les opérations non engagées à ce jour.

Enfin, concernant la gestion des CCPD deux points contraignent fortement la capacité de traitement des dossiers : le montant des crédits alloués et la mise en œuvre de la dématérialisation budgétaire. Aussi, il est proposé de favoriser la réalisation des projets structurants pour le territoire en instaurant un seuil minimal et de commencer la phase de dématérialisation dès la phase de dépôt des dossiers.

L'objet du présent rapport est de définir les modalités de mise en œuvre de cette substitution et d'autre part de préciser les règles d'instruction des contrats afin de les optimiser.

Ces nouvelles modalités seront effectives après la clôture comptable du budget 2017.

1- Les nouvelles modalités :

Modalités d'intégration des dossiers dans les contrats

- les soldes des opérations démarrées ayant fait l'objet d'un premier versement de fonds de concours globalisés, spécifiques ou incitatifs, seront inscrits sur le budget alloué aux contrats ;
- les opérations non démarrées seront reportées dans les annexes des contrats et seront gérées comme les autres opérations des contrats selon les priorités communiquées par les maires concernés ;
- exceptés les contrats de développements avec les communes, tous les dispositifs de fonds de concours seront caduques.

Modalités instruction des contrats pluriannuels de développement

- exception faite des soldes relatifs aux montants déjà versés, le seuil minimal de versement d'un fonds de concours est fixé à 2 000,00 € ;
- compte tenu des nouvelles modalités de mandatement, les services des communes feront parvenir leurs demandes de versement sous forme dématérialisée.

2- État des lieux de chaque dispositif de fonds de concours :

Dans les tableaux suivants, sont listés par dispositif de nature de fonds concours :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_480-AI Date de télétransmission : 05/12/2017

- les projets en cours de réalisation, les montants déjà versés et les montants restant à verser ;
- les fonds de concours attribués pour lesquels les opérations n'ont pas démarré (pas d'ordre de service dans le dossier) sont caduques. Il conviendra de les reporter ou pas dans les annexes des contrats et solliciter un versement de fonds de concours au démarrage de l'opération.

Si des dossiers étaient soldés d'ici la clôture comptable de 2017 ils ne seraient plus concernés par la présente délibération.

Fonds de Concours Globalisés :

Par délibérations du Conseil de Communauté du 8 avril 2010 (2010_A042) et du 15 mars 2012 (2012_A015), la Communauté du Pays d'Aix avait instauré un dispositif cadre d'intervention de fonds de concours globalisés d'investissement à destination de ses communes membres, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la mise en place des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement au 1^{er} janvier 2014, les membres de la Commission des Finances, réunis en séance le 15 octobre 2015, ont décidé de fermer le dispositif des fonds de concours globalisés.

Malgré un excellent taux de réalisation, évalué à 98,5 % certains projets n'ont toujours pas été lancés par les communes concernées.

Il convient donc de clôturer les dossiers n'ayant pas démarré (cf liste ci dessous) et de les inscrire le cas échéant dans les contrats :

Fonds de Concours Globalisés non démarrés						
COMMUNE	Opération		Délibération	Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
COMMUNE DE CHATEAUNEUF LE ROUGE	Aménagement intérieur de l'hôtel de ville	2013_B161	16/05/2013	30 000,00 €	9 000,00 €	21 000,00 €
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Aménagement extérieur de l'Hôtel de ville	2013_B161	16/05/2013	80 885,50 €	24 265,65 €	56 619,85 €
ROGNES	Refecton toitures de plusieurs bâtiments	2013_B161	16/05/2013	23 429,00 €	7 028,70 €	16 400,30 €
LE PUY SAINTE REPARADE	Aménagement du jardin public de la Maison Rousseau	2013_B507	05/12/2013	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
SAINT CANNAT	Extension du réseau vidéo protection et ajout caméras nomades	2014_B330	25/09/2014	7 072,27 €	0,00 €	7 072,27 €
SAINT CANNAT	Achat de 20 barrières en PEHD	2014_B330	25/09/2014	902,50 €	0,00 €	902,50 €
SAINT CANNAT	Achat d'une épareuse	2014_B330	25/09/2014	30 532,85 €	0,00 €	30 532,85 €
SAINT CANNAT	Travaux de réfection dans le cimetière	2014_B330	25/09/2014	2 525,00 €	0,00 €	2 525,00 €
LA ROQUE D ANTHON	Achat et la pose de bornes de charge pour les véhicules électriques	2015_B290	10/07/2015	2 137,50 €	0,00 €	2 137,50 €
BOUC BEL AIR	Acquisition bornes de recharge véhicules	2015_B471	29/10/2106	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

D'autres sont en cours de réalisation il convient de prévoir le paiement des soldes dans le cadre du budget des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement.

Fonds de Concours Globalisés en cours de réalisation						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
EGUILLES	Creation parking rd543	2010_B292	22/07/2010	249 402,83 €	174 581,98 €	74 820,85 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Realisation abris conteneurs	2010_B292	22/07/2010	20 000,00 €	14 000,00 €	6 000,00 €
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Installation video protection	2011_B216	10/06/2011	26 755,85 €	18 729,10 €	8 026,75 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Sécurisation de la traversée de la RD10	2011_B216	10/06/2011	40 000,00 €	28 000,00 €	12 000,00 €
SAINT CANNAT	Renouvellement d'un réseau d'eaux usées-Coquelicots	2011_B343	07/10/2011	16 000,00 €	11 200,00 €	4 800,00 €
BOUC BEL AIR	Réhabilitation de six bâtiments communaux	2012_B152	10/05/2012	100 000,00 €	70 000,00 €	30 000,00 €
ROGNES	Travaux sur bâtiments communaux	2012_B152	10/05/2012	45 498,00 €	31 848,60 €	13 649,40 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Extension du cimetière - Tranche 2012	2012_B152	10/05/2012	136 800,00 €	95 760,00 €	41 040,00 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Sécurisation de la traversée de la RD10	2012_B152	10/05/2012	20 000,00 €	14 000,00 €	6 000,00 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Réfection des voiries communales Tranche 2012	2012_B152	10/05/2012	27 000,00 €	18 900,00 €	8 100,00 €
TRETS	Travaux de voirie	2012_B152	10/05/2012	123 200,00 €	86 240,00 €	36 960,00 €
SIMIANE COLLONGUE	Extension du cimetière	2013_B079	07/03/2013	25 000,00 €	17 500,00 €	7 500,00 €
BOUC BEL AIR	Création d'un accueil de loisirs sans hébergement	2013_B161	16/05/2013	386 960,00 €	270 872,00 €	116 088,00 €
LA ROQUE D'ANTHERON	Aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville	2014_B196	19/06/2014	163 250,00 €	114 275,00 €	48 975,00 €
LE PUY SAINTE REPARADE	Equipements, rénovation et signalétique des ETP	2014_B330	25/09/2014	30 887,74 €	21 621,42 €	9 266,32 €
MIMET	Création d'une salle d'activités périscolaires	2014_B500	28/11/2014	251 600,00 €	176 120,00 €	75 480,00 €
BOUC BEL AIR	Aménagements espaces extérieurs secteur du pôle jeunesse	2015_B120	09/04/2015	329 000,00 €	230 300,00 €	98 700,00 €
MIMET	Rénovation des toits et terrasse de l'Ecole	2015_B290	10/07/2015	39 085,00 €	27 359,50 €	11 725,50 €
FUVEAU	Renforcement du Pont dit Impasse Jas de Bassas	2015_B471	29/10/2015	50 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL						624 131,82 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs Tourisme :

Par délibération n°2013_A084 du 6 juin 2013, il a été décidé d'étendre le dispositif des fonds de concours au secteur du tourisme pour la mise en œuvre du schéma de développement touristique approuvé en Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 dans le cadre des opérations suivantes :

- La création et l'aménagement de sentiers touristiques,
- La réhabilitation et l'aménagement des infrastructures touristiques telles que, par exemple, les hôtels, les campings, les aires d'accueil, appartenant aux communes,
- La mise en place de signalétiques ou faisant appel à des technologies nouvelles (applications Iphone et Androïd, ...),
- La valorisation des espaces communaux et circuits touristiques, par exemple, par des panneaux d'interprétation et signalétique selon la Charte du Pays d'Aix.

Ces opérations correspondent à des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ci-dessous la liste des opérations en cours dont les soldes seront sollicités dans le cadre des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement.

Fonds de Concours Incitatifs Tourisme						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
FUVEAU	réalisation de 2 panneaux autoroutiers	2014-B038	15/01/14	15 000,00 €		15 000,00 €
MIMET	Prolongation de la salle d'exposition du musée de l'Office de tourisme de Mimet	2014-B143	20/02/14	37 857,50 €		37 857,50 €
MIMET	Conception et pose d'une table d'orientation	2017-CT2-274	06/07/17	5 692,50 €		5 692,50 €
VITROLLES	Signalétique Villa gallo-romaine	2015-B637	26/11/15	707,50 €		707,50 €
GREASQUE	Restauration fresque et panneaux	2015-B197	23/04/15	9 000,00 €	6 300,00 €	2 700,00 €
BOUC-BEL-AIR	Attribution d'un fonds de concours à la commune de BBA concernant conception et pose de panneaux de valorisation du patrimoine	2017-CT2-000	07/12/17	7 396,50 €		7 396,50 €
TOTAL						69 354,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Il convient de clôturer le dossier n'ayant pas démarré (cf. liste ci-dessous) et de l'inscrire le cas échéant dans le contrat :

Fonds de Concours Incitatifs Tourisme						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
AIX-EN-PROVENCE	Panneaux autoroutiers	2017-CT2-000	12/10/17	22 500,00 €		22 500,00 €
TOTAL						22 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs à la sylviculture et à l'exploitation des bois des forêts communales de la CPA :

Dans le but de permettre aux communes de développer les travaux de sylviculture et de production en forêt communale, le Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2012 (délibération n° 2012_A238), délibère sur la création d'un fonds de concours incitatif à la sylviculture et à l'exploitation des bois des forêts communales de la CPA.

Fonds de Concours Incitatifs à la Sylviculture et à l'exploitation des bois des forêts communales						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant vote	Montant Mandaté	Solde FDC
GARDANNE	Programme d'actions "production ligneuse"	2016_CT2_218	19/10/16	13 500,00 €	9 450,00 €	4 050,00 €
COUDOUX	Programme d'actions "production ligneuse"	2016_CT2_218	19/10/16	5 787,50 €	2 948,75 €	2 838,75 €
PENNES-MIRABEAU	Programme d'actions "production ligneuse"	2016_CT2_218	19/10/16	2 871,75 €	2 010,23 €	861,52 €
LAMBESC	Programme d'actions "production ligneuse"	2016_CT2_218	19/10/16	4 925,00 €		4 925,00 €
COUDOUX	Programme d'actions "production ligneuse"		12/10/17	3 325,00 €		3 325,00 €
ROQUE D'ANTHERON	Programme d'actions "production ligneuse"		12/10/17	650,00 €		650,00 €
LAMBESC	Programme d'actions "production ligneuse"		12/10/17	5 650,00 €		5 650,00 €
GARDANNE	Programme d'actions "production ligneuse"		12/10/17	5 000,00 €		5 000,00 €
EGUILLES	Programme d'actions "production ligneuse"		12/10/17	2 999,97 €		2 999,97 €
TOTAL						30 300,24 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est attachée, depuis 2002, à développer une politique sportive permettant de rattraper le retard des infrastructures sportives existantes et de construire l'avenir en matière de sport pour tous, de loisir, de sport de compétition et de haut niveau.

Le dispositif de soutien aux communes pour la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs découle de la politique sportive globale de développement et de diffusion de la pratique sportive auprès du grand public, à savoir l'éducation sportive pour la jeunesse. Le rattrapage de l'aménagement du Territoire en matière d'infrastructures sportives doit permettre à l'ensemble des clubs du Pays d'Aix, amateurs ou professionnels, d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Par délibération du 14 décembre 2007, le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a décidé de reconduire les dispositifs d'aide à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs.

Le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 24 juin 2010 a validé par une délibération cadre la mise en place de « fonds de concours incitatifs » correspondant aux dispositifs et aux critères suivants :

- un fonds de concours pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions d'équipements sportifs existants,
- un fonds de concours pour la réalisation d'équipements sportifs.

Le Conseil communautaire du 24 juin 2010 a également décidé de les renforcer en les rendant plus incitatifs :

- d'une part en modifiant le taux d'intervention pour le porter à 50 % maximum du montant hors taxes de la charge nette de la commune (hors subventions extérieures),
- d'autre part, en les déplaçant.

La délibération n°2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 précise les critères d'attribution, les modalités de versement ainsi que le délai de validité de ces aides limité à deux ans.

Ci-dessous la liste des opérations concernées :

Fonds de Concours Incitatifs pour la rénovation ou la réalisation d'équipements sportifs						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
LE PUY SAINTE REPARADE	Travaux aux terrains de tennis	DEL 2012-B278	28/06/2013	5 745,00 €	4 021,50 €	1 723,50 €
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Réhabilitation de courts de tennis et réalisation de deux courts de tennis	DEL 2013-B246	16/05/2013	41 971,00 €	12 591,30 €	29 379,70 €
LAMBESC	Réaménagement du Parc des Sports et de Loisirs	DEL 2014-B074	15/01/2014	389 799,00 €	272 859,30 €	116 939,70 €
ROGNES	Implantation d'une tribune au complexe sportif des Garrigues	DEL 2015-B171	09/04/2015	9 891,00 €	6 923,70 €	2 967,30 €
EGUILLES	Aménagement d'un stand de ball-trap au domaine St Martin	DEL 2015-B647	26/11/2015	7 312,00 €	5 118,40 €	2 193,60 €
MEYRARGUES	Construction d'un complexe sportif sur le plateau de la Plaine	DEL 2013-B369	18/07/2013	860 400,00 €	0,00 €	860 400,00 €
BOUC BEL AIR	Réhabilitation du complexe sportif des Terres Blanches	DEL 2014-B392	25/09/2014	56 500,00 €	0,00 €	56 500,00 €
TOTAL						1 070 103,80 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs Accessibilité :

Par délibération n°2012_A025 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, la Communauté du Pays d'Aix avait instauré un dispositif cadre d'intervention de fonds de concours incitatifs d'investissement pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées à destination de ses communes membres, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sept dossiers sont encore en cours, les travaux ayant démarrés mais les dossiers n'ayant pu être clôturés pour diverses raisons. Il convient donc de prévoir le paiement des soldes dans les contrats pluriannuels.

Fonds de Concours Incitatifs Accessibilité						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
LA ROQUE D'ANTHERON	Mise en accessibilité de l' Abbaye de Sylvacane, l'école Jules Ferry et l'Hôtel de ville	2013_B110	7/02/2013	68 975,00 €	48 282,50 €	20 692,50 €
MEYREUIL	Mise en accessibilité de la halte-harderie	2013_B188	16/03/2013	2 250,00 €	1 575,00 €	675,00 €
SAINT-ANTONIN SUR BAYON	Etude de mise en accessibilité de l'Espace Public Mairie et Eglise	2013_B188	16/03/2013	2 700,00 €	1 890,00 €	810,00 €
VENTABREN	Mise en accessibilité de la Bibliothèque	2013_B188	16/03/2013	6 500,00 €	1 950,00 €	4 550,00 €
BOUC BEL AIR	Mise en accessibilité des 3 groupes scolaires	2012_B168	10/05/2012	67 340,00 €	47 138,00 €	20 202,00 €
BOUC BEL AIR	Plan de mise en accessibilité de la voirie	2012_B226	28/06/2012	8 250,00 €	5 775,00 €	2 475,00 €
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Mise en accessibilité du Château	2011_B362	07/10/2011	93 322,50 €	27 996,75 €	65 325,75 €
TOTAL						114 730,25 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs Plan Patrimoine :

Le Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 a adopté par la délibération cadre pour les fonds de concours incitatifs la création d'un plan patrimoine à destination des communes et l'ouverture d'un AP/CP de 5 millions d'euros accompagnant ce plan sur la période 2010/2014. Cet AP/CP a été prolongé jusqu'à son annulation et abondé d'un million d'euros par le Conseil communautaire du 17 décembre 2015.

Ce programme de la Communauté du Pays d'Aix a pour ambition d'inciter et d'aider les 36 communes membres à restaurer et mettre en valeur leur patrimoine. Il s'agit de programmes pluriannuels thématiques d'études, de valorisation et de restauration du petit patrimoine rural ou urbain, des objets mobiliers protégés et des monuments inscrits et classés, déclinés en 3 axes :

Axe1 : Opérations de restauration pluriannuelle des monuments inscrits prioritaires et/ou classés.

Axe 2 : Programmes pluriannuels d'étude, de valorisation et de restauration du petit patrimoine non protégé, rural et urbain.

Axe 3 : Réhabilitation et valorisation des objets mobiliers protégés.

Ci-dessous la liste des opérations concernées :

Fonds de Concours Incitatifs Plan Patrimoine					
COMMUNE	Opération	Délibération	Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
AIX EN PROVENCE	Restauration de la toiture et des planchers de l'Hôtel de Châteaurenard	2011_B400	49 489,00 €	34 642,00 €	14 847,00 €
	Restauration de l'escalier de la Chapelle de la Visitation	2014_B400	16 585,00 €	11 610,00 €	4 975,00 €
	Etude et diagnostic de l'Hôtel Châteaurenard	2014_B400	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
	Rénovation de l'Ancien Archevêché 1ère tranche	2015_B117	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €
	Eglise de la Madeleine Restauration « Présentation au Temple »	2015_B117	9 381,00 €	6 567,00 €	2 814,00 €
	Eglise de la Madeleine Restauration « La Visitation »	2015_B117	15 193,00 €	10 635,00 €	4 558,00 €
	Eglise de la Madeleine Restauration « La Vierge et l'Enfant »	2015_B117	7 264,00 €	5 085,00 €	2 179,00 €
	Eglise de la Madeleine Restauration « La Naissance de la Vierge »	2015_B117	14 871,00 €	14 410,00 €	461,00 €
	Eglise de la Madeleine Restauration « L'Immaculée Conception »	2015_B117	9 575,00 €	6 703,00 €	2 872,00 €
	Restauration de la Chapelle de la Consolation	2015_B376	150 326,00 €	105 228,00 €	45 098,00 €
BOUC BEL AIR	Restauration de l'Eglise Saint-Jean de Malte	2015_B376	70 296,00 €	49 207,00 €	21 089,00 €
BOUC BEL AIR	Caissons climatiques Eglise Saint-André	2015_B376	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
EGUILLES	Mise en valeur du Lavoir Tranche 2	2011_B400	30 000,00 €	21 000,00 €	9 000,00 €
LA ROQUE D'ANTHERON	Travaux Abbaye de Silvacane	2012_B135	69 227,00 €	48 459,00 €	20 768,00 €
	Etudes lapidaires Abbaye de Silvacane	2013_B237	3 116,00 €	2 181,00 €	935,00 €
LE PUY SAINTE REPARADE	Etude préalable pour la restauration du retable de l'Eglise St Pierre	2012_B269	2 330,00 €		2 330,00 €
	Réhabilitation du mur en Pierres, rénovation du four à pain et du Puits	2013_B315	17 908,00 €	5 372,00 €	12 536,00 €
LE THOLONET	Rénovation de tableaux de l'Eglise Ste Croix	2014_B400	13 500,00 €	0,00 €	13 500,00 €
PEYNIER	Réfection de l'Eglise Saint-Julien	2014_B068	19 450,00 €	13 615,00 €	5 835,00 €
TRETS	Restauration de l'église Notre Dame de Nazareth	2014_B068	21 846,00 €	0,00 €	21 846,00 €
TOTAL					227 883,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Incitatifs Équipements Culturels :

Le Conseil communautaire du 24 juin 2010 a adopté par la délibération cadre pour les fonds de concours incitatifs la création d'un plan la création d'un fonds de concours d'investissement aux communes pour l'aide à la construction, l'extension, la rénovation et l'équipement des bibliothèques et médiathèques municipales.

Le Conseil de communautaire du 31 mai 2012, a étendu ce fonds de concours aux communes à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA.

Ce fonds de concours en investissement concerne l'ensemble des équipements culturels municipaux salles de spectacles, salle des fêtes, équipements d'enseignement musical et chorégraphique, d'enseignement des arts plastiques, médiathèques et bibliothèques, théâtres de verdure, lieux de résidence d'artistes, lieux d'expositions...

Il se décline ainsi :

- Construction d'équipements
- Extension et restructuration d'équipements existants
- Travaux de rénovation et d'amélioration d'équipements existants : économies d'énergie, isolation, réseaux, peintures, sols....
- Achat de matériel scénique ou d'équipement pour les salles de spectacles ou des fêtes
- Achat de mobilier spécifique ou d'accueil du public pour l'ensemble de ces équipements
- Achat de documents pour la création ou le renouvellement du fonds documentaire pour les bibliothèques et médiathèques
- Informatisation ou renouvellement du matériel informatique pour les bibliothèques et médiathèques.

Ci-dessous la liste des opérations concernées par cette délibération :

Fonds de Concours Incitatifs Plan équipements culturels					
COMMUNE	Opération	Délibération	Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
CABRIES	Equipement de la bibliothèque	2015_B287	4 101,00 €	0,00 €	4 101,00 €
CHEATEAUNEUF LE ROUGE	Achat de matériel sono salle Mistrle, mobilier pour l'école de musique, fonds documentaire	2013_B238	4 750,00 €	2 375,00 €	2 375,00 €
	Acquisition de matériel pour la Bibliothèque	2014_B184	1 738,00 €	0,00 €	1 738,00 €
EGUILLES	Transformation de la Salle R Dyjak – Equipement en matériel numérique	2013_B238	25 845,00 €	0,00 €	25 845,00 €
PEYNIER	Acquisition pour la Bibliothèque	2015_B287	1 464,00 €	0,00 €	1 464,00 €
VENTABREN	Amélioration de la bibliothèque municipale (couverture isolation thermique)	2013_B238	23 500,00 €	16 450,00 €	7 050,00 €
TOTAL					42 573,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours spécifiques pour les infrastructures de voiries et réseaux :

Afin de favoriser la réalisation des projets d'aménagement de l'espace, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la création d'un Fonds de Concours Spécifique pour les infrastructures voiries et réseaux par délibération n° 2013_A201 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013.

A ce jour, la majorité des Fonds de Concours attribués ont été soldés, ci-dessous figurent la liste des soldes qui devront être versés dans le cadre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement.

Fonds de Concours Spécifiques Voiries Réseaux						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
PEYROLLES	Renouvellement des canalisations EU sous le pont de Sainte Anne	2014_B347	25/09/2014	90 000,00 €	63 000,00 €	27 000,00 €
PERTUIS	MO pour les travaux d'aménagement des rues Albert Desolme et Pierre Semard	2014_B347	25/09/2014	17 500,00 €	12 250,00 €	5 250,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours Aménagement :

Par délibération du 14 décembre 2017 (n°2007_A390), la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir les projets de développement urbain et enclencher une dynamique d'anticipation foncière.

Une commune peut solliciter le Territoire du Pays d'Aix pour la réalisation d'équipements publics, si a minima, le projet global est conforme aux objectifs :

- de respect des objectifs énoncés dans le bilan triennal de production de logements,
- du taux de logements en accession sociale > 30%,
- de la déclinaison d'une approche environnementale.

Afin de compléter le panel des actions communautaires en direction des communes dans le cadre de leur projet de développement urbain, il a été proposé par délibération n°2011_A100 du 30 juin 2011, de définir l'intérêt communautaire d'opérations qui mèneraient à un projet volontariste en matière de logements sociaux et de développement durable.

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des Fonds de Concours au sein des Contrats Pluriannuels de Développement, il conviendra de solder les 2 dossiers ci-dessous :

Fonds de Concours Habitat						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
BOUC BEL AIR	Réalisation d'un Pôle Jeunesse	2012_B449	29/11/12	1 580 918,78 €	1 264 735,02 €	316 183,76 €
TRETS	Construction de logements sociaux chemin de Tambourinaire	2014_B046	15/01/2014	411 610,51 €	288 127,36 €	123 483,15 €
TOTAL						439 666,91 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Fonds de Concours pour l' « Aide à la construction de stations d'épuration »

Le fonds de concours est attribué dans le cadre d'opérations globales de construction ou de mise aux normes de stations d'épuration visant à améliorer la qualité du traitement des eaux usées.

La délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2010 n°2010_A091 précise les critères d'attribution, les modalités de versement.

Ci-dessous l'opération en cours dont le règlement est sollicité dans le cadre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement qu'il conviendra de mettre à jour.

Fond de Concours « Aide à la construction de stations d'épuration »						
COMMUNE	Opération	Délibération		Montant voté	Montant Mandaté	Solde FDC
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	Construction d'une station d'épuration	2013_B298	27/06/13	193 600,00 €	76 600,00 €	117 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération n°2015_B471 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 sur l'octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux ;
- La délibération n°2013_A084 du Conseil communautaire de la CPA du 6 juin 2013 sur l'octroi de fonds de concours incitatifs à vocation économique étendu au commerce et au tourisme ;
- La délibération n° 2012_A238 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2012 relative à l'attribution d'un fonds de concours incitatif à la sylviculture et à l'exploitation des bois des forêts communales ;
- La délibération cadre n°2010_A091 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;
- La délibération n°2012_A025 du Conseil Communautaire de la CPA en date du 15 mars 2012 instaurant les FDC Accessibilité ;
- La délibération n°2010_A091 (convention cadre) du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 approuvant la création d'un plan patrimoine communal ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

- La délibération n°2010_A091 (convention cadre) du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010, instituant le fonds de concours incitatif pour les médiathèques et bibliothèques municipales ;
- La délibération n°2012_A087 du Conseil communautaire de la CPA du 31 mai 2012 créant le fonds de concours en investissement pour la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA ;
- La délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 approuvant la création d'un AP/CP de 4M€ pour l'exécution du plan équipements culturels ;
- La délibération n°2013_A201 du Conseil communautaire de la CPA du 29 novembre 2013 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours spécifiques pour les infrastructures de voiries et réseaux entre les communes et la CPA ;
- La délibération n°2007_A390 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 " Principes de soutien aux communes en matière de projets de développement urbain " ;
- La délibération n°2010_A091 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 "Fonds de concours incitatifs-Délibération cadre " ;
- La délibération n°2013_A192 du Conseil communautaire de la CPA du 29 novembre 2013 relative à un dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;
- La délibération n°2013_A218 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 relative à la dynamisation des investissements communautaires sur le territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2014_A107 du Conseil communautaire de la CPA du 22 mai 2014 portant approbation d'un avenant au contrat communautaire pluriannuel de développement ;
- La délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire de la CPA du 9 avril 2015 portant approbation d'un avenant type aux Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de définir de nouvelles modalités de gestion des fonds de concours.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_480-AI Date de télétransmission : 05/12/2017

Délibère**Article 1 :**

Sont clôturés les Fonds de Concours d'investissements, globalisés, incitatifs, spécifiques, construction de stations d'épurations et aménagement.

Article 2 :

Les opérations en cours, l'ensemble des soldes à percevoir, tels que récapitulés dans cette délibération seront mandatés sur le budget des contrats communautaires pluriannuels.

Article 3 :

Les opérations non démarrées et ayant fait l'objet d'une avance, à la suite de cette délibération les titres de recettes correspondants seront émis afin de récupérer les acomptes versés.

Article 4 :

Les annexes des contrats devront être mises à jour afin d'intégrer les opérations non démarrées, et seulement différées. L'ensemble des montants à verser, tels que récapitulés dans les tableaux ci-dessus, seront mandatés dans le cadre des contrats communautaires pluriannuels.

Article 5 :

Le montant des crédits nécessaires pour solder les opérations engagées s'élève à 2 M€. Ils sont inscrits dans l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur une ligne de l'Autorisation de Programme des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement : AP n°2017/2 Imputation 4581 – 020 – 4581162718, sans augmentation des crédits de paiement prévus pour 2018 sur les contrats qui s'élèvent à 36 M€.

Article 6 :

Est fixé à 2 000,00 € le seuil minimal de versement d'un fonds de concours, exception faite des soldes relatifs aux montants déjà versés.

Article 7 :

Sont approuvées les nouvelles modalités de mandatements, les demandes de versement effectuées par les communes seront réceptionnées sous forme dématérialisée.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

OBJET : Ressources - Finances - Formalisation des nouvelles modalités de gestion des Fonds de Concours

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_480-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017